

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/I-0

PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DEPARTEMENTAL POUR 2005

Rapport de M. le Président

Le projet de Décision Modificative n°2 que j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée s'élève, compte-tenu des ajustements budgétaires, à :

2 934 350 €

il était de – 1 056 893 € en 2004

et se décompose, en dépenses, ainsi qu'il suit :

- section d'investissement.....	– 2 217 927 €
- section de fonctionnement.....	+ 5 152 277 €

Ce projet s'efforce, comme tout budget de cette nature, de répondre à deux objectifs fondamentaux.

Le premier est d'assurer le fonctionnement courant des services départementaux jusqu'à la clôture de l'exercice en ajustant définitivement les crédits mis à leur disposition : celui-ci a été réalisé principalement par virements de crédits des postes excédentaires sur des postes déficitaires.

Le second consiste, d'une part, au vu de la consommation des crédits de paiement à ajuster les dotations des programmes d'investissement en cours, et d'autre part, à prendre en compte des dépenses dont l'inscription ne peut être différée, eu égard à leur caractère obligatoire.

En matière d'investissement, conformément à la procédure budgétaire "autorisation de programmes, crédits de paiement", mise en place, je le rappelle, afin de ne pas geler inutilement des crédits, j'ai procédé à l'occasion de ce budget modificatif à un contrôle systématique de l'ensemble des dotations budgétaires.

Si ce projet de Décision Modificative n° 2, dans son élaboration correspond donc bien à un budget devant permettre de clore l'exercice comptable 2005 dans de bonnes conditions, son montant global de 2 934 350 € ne représente que le résultat net constaté à la balance générale et ne reflète cependant pas les dépenses nouvelles qui vous sont proposées pour un montant global de 6 747 159 €

Le financement de celles-ci a, certes, été assuré par des virements de crédits sur les deux sections d'investissement et de fonctionnement, mais aussi par des recettes nouvelles nettes d'un montant de **3 584 717 €**

Après un rappel des recettes de la DM2, vous voudrez bien trouver, dans les grandes lignes, l'économie de ce projet dont une présentation plus affinée vous est proposée dans mes rapports particuliers.

RECETTES

Les ajustements de recettes et les recettes nouvelles qui, avec les virements budgétaires et les économies ci-dessus évoqués, concourent au financement du projet de DM2 sont les suivantes :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	- 642 075 €
❖ <u>PATRIMOINE DEPARTEMENTAL ET NON DEPARTEMENTAL</u> (bâtiments, voirie, équipement rural, autres équipements).....	- 619 811 €
❖ <u>MOUVEMENTS FINANCIERS</u> (FCTVA, DGE.....)	- 22 264 €
 <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	 + 3 576 425 €
❖ <u>EDUCATION, CULTURE, SPORT</u> <u>et TRANSPORTS SCOLAIRES</u>	17 550 €
❖ <u>EQUIPEMENT ET DEVELOPPEMENT</u>	38 300 €
❖ <u>AIDE SOCIALE</u>	+ 2 988 867 €
- Fonds Social Européen	830 042 €
- Taxe intérieure sur produits pétroliers (TIPP).....	800 000 €
- Fonds de financement de l'APA.....	803 011 €
- Divers ajustements.....	3 444 €
- Recouvrements sur divers bénéficiaires et tiers	552 370 €

❖ IMPOTS ET TAXES540 000 €

• Droits de mutation500 000 €

• Taxe CAUE..... 40 000 €

❖ AJUSTEMENTS DIVERS CHAPITRES - 8 292 €

TOTAL GENERAL DES RECETTTE + **2 934 350 €**

- DEPENSES -

SECTION D'INVESTISSEMENT -

Cette section s'élève à :

- 2 217 927 €

Ce montant correspond, je le rappelle, au résultat net constaté à la balance d'investissement ; les principales dépenses supplémentaires, qui vous sont proposées pour un montant global de **842 060 €** étant les suivantes :

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX -

+ 129 249 €

❖ EDUCATION, SPORT et CULTURE.....+ 56 058 €

• Equipements scolaires + 26 871 €

• Equipements sportifs + 24 187 €

• Equipements culturels + 5 000 €

❖ ACQUISITION DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER 40 250 €

❖ ACQUISITION DE LOGICIELS, MATERIEL INFORMATIQUE ET DE TELEPHONIE 20 000 €

❖ DIVERS 12 941 €

PROGRAMMES NON DEPARTEMENTAUX -

695 235 €

❖ SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX COMMUNES ET
AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX..... 638 780 €

dont :

- voirie communale prise en charge 340 000 €
- constructions scolaires 76 000 €
- bâtiments communaux 115 000 €
- habitat insalubre..... 45 000 €
- aménagement des salles à usages multiples 55 000 €
- divers..... 7 780 €

❖ SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
A D'AUTRES TIERS 56 455 €

dont :

- politique en faveur des CUMA..... 15 000 €
- retenues collinaires et irrigation 41 455 €

MOUVEMENTS FINANCIERS

17 576 €

- subventions en annuités 17 576 €

Total des dépenses nouvelles d'investissement..... 842 060 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Le volume de cette section ressort à :

5 152 277 €

La remarque faite pour la section d'investissement vaut également pour celle de fonctionnement ; les dépenses nouvelles supplémentaires effectivement proposées s'élevant à 5 905 099 €, leur ventilation par grands postes budgétaires vous est présentée ci-après :

❖ ADMINISTRATION GENERALE

1 011 790 €

* Dépenses en partie compensées par des diminutions de crédits enregistrées dans les autres secteurs de l'Administration Générale.

- Service financier - 4 000 €
Ajustement des intérêts

- Charges de personnel 758 633 €
dont assistantes maternelles : 345 000 €

Les ajustements de crédit tiennent compte des reclassements des personnels induits par les décisions prises lors des Commissions Administratives Paritaires de 2005.

- Charges à caractère général – 15 170€

dont :

- * 32 050 € pour combustibles, gaz et électricité
- * 184 217 € pour entretien et réparation
- * 9 703 € pour frais de publications et relations publiques

- Réseaux et infrastructures 272 327 €

dont :

- * 90 100 € pour entretien et réparation du réseau routier
- * 78 000 € pour entretien et réparation du matériel

❖ EDUCATION – CULTURE ET SPORT **685 906 €**

- Enseignement 23 311 €
- Sports et Beaux Arts – 4 712 €
- Transports scolaires 667 307 €

dont :

- * 295 000 € au titre des services spéciaux
- * 370 000 € au titre des services réguliers

❖ AIDE SOCIALE **4 005 096 €**

* Dépenses compensées, en partie, par des diminutions de crédits enregistrées dans les autres secteurs de l'aide sociale.

- frais de placement familial pour enfants 1 455 600 €
- allocation personnes handicapées 330 000 €
- frais d'hébergement personnes handicapées 779 900 €
- aide aux personnes âgées 64 341 €
- RMI 766 600 €
- RMA – 409 574 €
- APA 934 479 €
- autres dépenses d'aide sociale 83 750 €

❖ <u>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	208 307 €
• <u>Interventions économiques générales</u>	50 936 €
dont 45 000 € pour le fonds de promotion	
• <u>Interventions en matière d'environnement</u>	157 371 €
❖ <u>CHARGES NON AFFECTEES ET SERVICE FISCAL</u>	- 6 000 €
dont : 100 000 € de provision pour les subventions votées en séance	
Total des dépenses nouvelles de fonctionnement	5 905 099 €

Les autres postes budgétaires des deux sections ne me paraissent pas devoir mériter de commentaires particuliers.

LES CREDITS DE RESERVE

A l'issue de l'élaboration de ce projet de Décision Modificative n°2 et en tenant compte des dotations du Budget Primitif et de la DM1, les crédits pouvant permettre l'inscription de dépenses nouvelles en séance s'élèvent à 258 750 € et se répartissent ainsi qu'il suit :

- section d'investissement.....	60 724 €
- section de fonctionnement.....	198 026 €

En tout état de cause, les dépenses à inscrire en séance, tant en investissement qu'en fonctionnement ne pourront donc être supérieures aux sommes ci-dessus rappelées.

* * *

Telle est la physionomie du projet de budget supplémentaire n° 2 qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée Départementale.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4ème/I-0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2005,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2005 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 934 350 €**;

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : 1 voix

Abstentions : 3

Adopté.

Ont voté pour : MM. ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, CAMBON, DAGEN, DESCAZEAUX, EMPOCIELLO, Francis GARRIGUES, Roland GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, RAYNAL, ROGER, ROSET, VIGUIE.

A voté contre : M. BONHOMME

Se sont abstenus : Mme DE SANTI, MM. ALBERT et QUEREILHAC.

Le Président,